

## L'OUTRE-MER FRANÇAIS : DE LA DOMINATION À LA RECONNAISSANCE

Gérard Gabriel Marion

Le Seuil | « Pouvoirs »

2005/2 n° 113 | pages 21 à 35

ISSN 0152-0768

ISBN 2020688778

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2005-2-page-21.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

---

GÉRARD GABRIEL MARION

L'OUTRE-MER FRANÇAIS :  
DE LA DOMINATION  
À LA RECONNAISSANCE

23

LES CROISADES ONT ÉTÉ LA PREMIÈRE TENTATIVE de l'Occident d'établir des États latins au Proche-Orient. Un échec cuisant. Les données changent avec la découverte du Nouveau Monde par les Européens qui ont pris la décision politique d'étendre leur souveraineté, leur religion et leur civilisation. Espagne et Portugal inaugurent ce phénomène, puis l'Angleterre, leur flotte le leur permettant.

Alors que les plus grandes puissances européennes se sont engagées dans l'aventure coloniale américaine depuis plus d'un siècle, les guerres de religion laissent la France moribonde entre les mains d'un huguenot converti. La finesse politique d'Henri IV en permet la résurrection avec l'édit de Nantes en 1598. Lorsque le pays se lance ensuite dans l'arène coloniale, les jeux coloniaux sont faits depuis longtemps, elle doit donc se contenter des reliefs.

Quelle que soit la période envisagée, les colonies françaises se sont constituées par le plus grand des hasards, sous la pression d'un empirisme diplomatique davantage que d'un système idéologique ou de besoins économiques particuliers. Le manque de plan d'ensemble et les atermoiements de l'administration centrale en rendront la gestion difficile, voire incohérente ou chaotique.

L'aspect utilitaire des colonies ne viendra qu'ultérieurement pour justifier la domination coloniale. Dans l'évolution de l'excroissance coloniale de la souveraineté française, on distingue deux périodes non homogènes : la première commence timidement au XVI<sup>e</sup> siècle pour s'épanouir aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; la seconde, davantage portée sur l'Afrique et l'Extrême-Orient, commence avec la Restauration, connaît

un apogée sous la III<sup>e</sup> République et son déclin rapide après la Seconde Guerre.

## LE PREMIER EMPIRE COLONIAL

Au grand siècle, l'essor du mercantilisme encourage l'activité commerciale avec l'étranger. C'est admettre enfin qu'on peut procurer à l'État puissance et prospérité. Il est donc capital pour la métropole de contrôler des territoires fournissant les produits exotiques qui lui manquent. C'est Richelieu, la prothèse de Louis XIII, qui inaugure une politique coloniale en développant une marine de guerre qui faisait gravement défaut et des compagnies de commerce. Dès 1653, Colbert, comprenant l'importance des colonies, fusionne les affaires maritimes et les entreprises coloniales.

24

Les terres à coloniser doivent fournir denrées ou produits exotiques. Ainsi, des Indes occidentales viennent le tabac, l'indigo, puis le sucre, le café, tandis que les comptoirs des Indes orientales procurent les cotonnades, les soieries, le thé de Chine et les épices des Moluques. Encore faut-il que ce commerce ne profite pas aux étrangers. Aussi le règlement du 16 juin 1670 établit-il le monopole du commerce entre la France et ses colonies : c'est l'*Exclusif*, ou le *pacte colonial*. Il montrera tout au long de son application des limites insoutenables et des intérêts contradictoires. Les conquêtes sont inévitablement suivies de défaites.

### *Les conquêtes*

Christophe Colomb a élargi le monde. Les moyens de l'époque et le goût pour l'inconnu de certains aventuriers vont faire connaître ces contrées nouvelles au vieux continent. Bien plus tard, la France, *via* divers explorateurs, se lance dans des conquêtes tous azimuts, tant dans les pays tempérés ou froids que dans les régions tropicales ou équatoriales.

### *Les pays froids*

C'est le Canada qui ouvre l'ère coloniale de la France : François I<sup>er</sup> a bien inscrit la France sur le testament d'Adam avec le premier voyage de Verrazano en 1524, puis de Cartier en 1535 qui découvre le golfe du Saint-Laurent. Le roi de France a ordonné à ce dernier de chercher une route vers Cathay et de trouver de l'or. En 1540, il lui fait créer un établissement français en Amérique, flanqué cette fois de Roberval, lieute-

nant général. L'or du Saguenay n'exista jamais, non plus que la route vers la Chine. Cartier ne réussit pas à implanter la domination française dans cette Nouvelle-France des grands lacs au golfe du Mexique. Avec Pierre du Gua de Monts, huguenot qui obtient un monopole de commerce, l'Acadie connaît le premier établissement durable en 1604, Champlain fonde la ville de Québec en 1608. En 1627, Richelieu crée la Compagnie des Cent-Associés, avec monopole du commerce et obligation de développer la colonie que France et Angleterre se disputent.

En 1670, l'Acadie est rendue à la France. Elle est convoitée par les colons anglais qui ont occupé une grande partie de la côte Est de l'Amérique du Nord. La Nouvelle-France est incorporée au domaine royal en 1663. Nicholson en 1710 provoque la cession de l'Acadie à l'Angleterre, entérinée par le traité d'Utrecht en 1713. Un temps colonie de peuplement, elle ne connaît jamais un essor qui lui aurait permis un développement. L'utilité du Canada est diplomatique plus que vestimentaire ou alimentaire : les peaux de castor ne sont que d'un rendement minime, même si la morue s'avère une denrée alimentaire importante pour les colonies antillaises. Celle des Antilles est de procurer de l'or américain à la Couronne. Terre-Neuve a le statut de colonie, mais est peuplée seulement de quelques centaines d'habitants.

25

Plus au sud de cette immense contrée, Cavalier de La Salle découvre le delta du Mississippi et le golfe du Mexique depuis les grands lacs en 1682, qu'il baptise Louisiane.

À la fin de la guerre de Succession d'Espagne, Louis XIV cède la baie d'Hudson aux Anglais, ainsi que Nouvelle-Écosse-Acadie et Terre-Neuve, permettant aux Anglais le resserrement des autres terres françaises au nord.

### *Les mers chaudes*

Les débuts de la colonisation française en Amérique du Sud ont été oubliés, car ils n'ont pas amorcé de grands développements. Durand de Villegagnon cède aux Portugais en 1559 les petits établissements fondés au Brésil : c'est la fin du rêve de Coligny d'une France antarctique qui eût donné aux huguenots un établissement pour pratiquer leur foi. Les guerres de religion ont affaibli l'État et démobilisé ses forces vives. La situation change au siècle suivant.

Ailleurs, sur ce vaste continent, la place est prise. La France va faire son expérience de la colonisation dans les mers chaudes à Saint-Christophe, une petite île que la Compagnie des seigneurs de Saint-Christophe doit mettre en valeur en 1626. Suivent Martinique, Guade-

loupe, Sainte-Lucie, Tobago et Saint-Domingue, occupées à partir de 1635. La Compagnie des Îles d'Amérique les vend aux gouverneurs qui les dirigent. La Compagnie des Indes est dissoute en 1649.

Colbert ramène sous l'autorité royale les îles de la Caraïbe que Louis XIV nationalise en 1674 avec l'éphémère Compagnie de la France équinoxiale. En 1664, la nouvelle Compagnie des Indes occidentales, qui a le monopole du commerce de l'Amérique et de la côte occidentale d'Afrique, est à son tour révoquée en 1674. Un lieutenant gouverneur général, seule autorité de l'archipel, administre îles françaises et terres fermes de l'Amérique. La Compagnie des Indes orientales reçoit un monopole analogue pour les terres au-delà des caps Horn et de Bonne-Espérance, et l'exploitation de l'Inde et de la Chine. Malgré des renflouements, les compagnies successives ont fait la preuve de leur inefficacité à valoriser ces territoires et à les peupler de colons blancs.

26

Dès 1667, Louis XIV veut contrer l'Espagnol dans le golfe du Mexique, pour profiter de la route de l'argent, protéger les colons et le commerce français de l'archipel et éliminer les étrangers qui en tirent bénéfice. À partir de 1652, à en croire le père Dutertre, le sucre éclipse les cultures tropicales comme le bois de gaïac, le cacao, le tabac, le roucou, qui subsisteront à bas bruit, outre le cacao et le café au XVIII<sup>e</sup> siècle. Après 1670, le sucre est devenu la cause de la colonisation et détermine la politique royale coloniale dans la mer des Antilles. Autrefois introduit de l'Orient par Venise et Gênes, le sucre est à présent produit à grande échelle aux îles occidentales françaises : le XVIII<sup>e</sup> siècle voit s'affirmer la prépondérance du sucre français. Saint-Domingue, dont la production à elle seule égalera celle des Antilles anglaises, puis celle des îles du Vent, devient un des atouts capitaux de l'économie française.

En 1683, l'empire colonial français a atteint ses plus grandes dimensions. Guadeloupe et dépendances, Martinique, Grenade, Grenadines, partie de Saint-Martin, Sainte-Lucie, Tabago, Sainte-Croix et la partie occidentale de Saint-Domingue, dont le traité de Nimègue en 1679 avait entériné l'occupation française. La Dominique et Saint-Vincent resteront aux Caraïbes, avec le statut d'îles neutres. En 1714, l'ancien gouvernement des îles françaises d'Amérique est scindé en deux : celui des îles du Vent, Martinique et Guadeloupe et dépendances, et les îles sous le Vent, Saint-Domingue et dépendances. Il faut ajouter l'île de Tobago.

La Guyane, dont l'île de Cayenne, sur la côte septentrionale de l'Amérique du Sud, est occupée par le vice-amiral d'Estrées en 1677 qui en chasse les Hollandais. Son territoire, important, a des frontières incer-

taines : du Maroni à l'Amazone ou à l'Oyapock. Dépendant administrativement de la Martinique, elle en est détachée en 1752 avec son gouverneur et son intendant. Cet émiettement du pouvoir ne fait qu'entériner un état de fait. La plus grande des colonies en mer chaude restera fort peu peuplée : le parent pauvre des colonies américaines. Un incident ternira encore sa réputation. Au lendemain de la guerre de Sept Ans, après un intense recrutement en France, une dizaine de milliers d'immigrants de toute origine, dont nombre de Français chassés du continent américain par la guerre, meurent de faim et des fièvres : c'est l'*incident* du Kourou qui met fin à la colonisation de peuplement en Guyane.

La royauté a voulu pour ses îles à sucre un ensemble de particularités. La tripartition en ordres, si essentielle au royaume, n'est pas appliquée ; les nobles travaillent, leur seul privilège consiste en une exemption pour douze de leurs esclaves et ils ne perçoivent pas de droits seigneuriaux ; les curés ne sont que des religieux ; l'administration coloniale n'est composée que de commissaires car il n'y a pas de charges vénales aux Antilles ; la fiscalité est réduite soit à la capitation et aux droits de douane pour les îles du Vent, soit à l'octroi aux îles sous le Vent ; l'esclavage est restauré... À lui seul, le sucre mérite un régime d'exception.

27

Le roi installe en Martinique et en Guadeloupe un minimum de structures afin que les îles à sucre ressemblent aux provinces de France. Le gouverneur militaire, vivant sur le lieu de son gouvernement, déjà en place, est flanqué en 1679 d'un administrateur civil jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. En commissionnant un intendant aux îles françaises de l'Amérique, la royauté concrétise sa propriété sur ces îles et parfait l'assimilation des colonies aux provinces du royaume.

Les colons sont trop peu nombreux et les engagés ne résistent pas. Dès l'occupation française de Saint-Christophe, on fait donc appel à l'esclavage, accessoire obligé, selon l'exemple des pays qui l'ont précédé au Nouveau Monde. Richelieu a su convaincre Louis XIII que le salut des infidèles d'Afrique, œuvre pie, passe par l'esclavage aux Antilles. Celui-ci devient l'objet d'un commerce à part entière entre le port d'attache métropolitain, les comptoirs d'Afrique où l'on s'approvisionne d'une façon de plus en plus importante, les Antilles où l'on débarque le bois d'ébène et où l'on charge le sucre, et le retour dans le port métropolitain, où l'on décharge, et où l'on arme pour le prochain voyage. Toutes nations confondues, la traite aurait introduit aux Amériques entre 9 et 12 millions d'esclaves, dont la moitié au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il faudra attendre la Convention, le 16 pluviôse an II (4 février 1794), pour voir l'abolition de l'esclavage. Mais les îles du Vent sont

occupées par l'Angleterre, et Saint-Domingue est en train de connaître un soulèvement serf, pratiquement une première dans les colonies françaises, et qui fait suite au mécontentement et à l'indiscipline légendaire des colons. Bonaparte veut rétablir l'esclavage à partir de 1802: s'il réussit relativement en Guadeloupe – la Martinique n'est pas touchée par cette mesure car anglaise durant cette période –, il se heurte à des Nègres domingois organisés au point de défaire l'armée de Leclerc et de Rochambeau. Le point culminant de la révolte est la proclamation de l'indépendance de cette colonie qui, devenue Haïti, paiera sa reconnaissance d'une lourde indemnité aux anciens colons. La traite est supprimée durant les Cent Jours, ce qui ruine les comptoirs du Sénégal, comme Arguin, Saint-Louis et Gorée.

28 Les colonies, comme le royaume, ont connu des *émotions* populaires. En Martinique, en 1666, une révolte au Prêcheur est vite matée, comme le *gaoulé* en 1717: les colons martiniquais, irrémédiablement inconséquents, exigent d'être protégés, mais refusent de participer aux dépenses de la colonie. Le gouverneur La Varenne et l'intendant Ricouart sont chassés sans ménagement. À Saint-Domingue, une tentative d'assassinat contre le lieutenant du roi à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une agitation en 1670, des événements en 1688, en 1722 une révolte contre les privilèges de la Compagnie des Indes au Cap Français, une période de troubles à partir de 1768... L'autorité est de plus en plus discutée, c'est de saison, surtout aux Antilles.

### *L'Orient*

Sur les rives du continent indien, la France occupe, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, cinq comptoirs: Pondichéry et Chandernagor connaissent une présence française et des comptoirs à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle; avec Mahé, Karikal et Yanaon, ils auraient dû procurer cotonnades, soieries et thé de Chine, et épices des Moluques. Seront oubliés ceux de Sûrat, Calicut, Mazulipatam, Balassore, Cassimbazar, Patna.

Les comptoirs n'auront jamais l'importance que la soie et les pierres précieuses auront laissé soupçonner, et Dupleix, à la réputation sulfureuse, rentre en France pour mourir ruiné. L'Inde française ne sera jamais qu'une modeste zone d'influence, rattachée au gouvernement des Mascareignes, qui comprend également l'île de France, occupée par les Français dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, et l'île Bourbon depuis Mahé de La Bourdonnais. Les Mascareignes restent françaises après la guerre de Sept Ans.

### *Les défaites*

L'esprit de conquête des colons anglais les pousse vers l'Ouest américain, déportant les Français qui subissent un sort peu enviable avant même la déclaration de la guerre: c'est le *Grand Dérangement*. La Cour doit repenser l'intérêt de ses colonies. Pour Choiseul, les frontières de l'Acadie servent de prétexte à la guerre de Sept Ans qui inaugure un cycle de nouvelles et profondes perturbations dans les colonies françaises des Antilles, amenant l'administration locale à s'adapter rapidement aux ordres d'une Cour indifférente à ces difficultés.

La politique internationale est particulièrement instable, et les puissances européennes règlent des conflits au-dehors de leurs territoires continentaux – cela est relativement nouveau. La Martinique tombe aux mains des Anglais le 15 février 1762. Les conséquences du traité de Paris du 10 février sont terribles pour la France: si elle sauve ses îles à sucre, sans doute à l'instigation de l'ancien intendant Lemercier de La Rivière, elle perd ses *quelques arpents de neige* et ses fourrures du Canada – au rapport douteux eu égard aux dépenses, et dont le budget est de plus en plus déficitaire par ailleurs –, Tobago et une Louisiane dont la colonisation fut un échec patent. Le choix est fait entre les climats froids et les tropiques, entre l'accessoire vestimentaire et l'ingrédient alimentaire, entre la fourrure et le sucre. La politique royale aura su ainsi faire la part du feu.

À cette occasion, la séparation des îles du Vent en deux gouvernements distincts est décidée. La Guadeloupe, qui avait connu l'occupation anglaise de 1759 à 1763, est érigée en gouvernement indépendant de la Martinique: les îles du Vent comptent alors deux administrations différentes, pour cinq ans.

En 1768, le gouvernement général est reconstitué, basé à la Martinique, qui coiffe les îles du Vent. La Guadeloupe redevient en 1775 le siège d'un gouvernement indépendant, même si l'administration des affaires militaires est conservée sous le même commandement pour les îles du Vent, et que le commerce est libre entre ces îles. En 1789, à la mort de l'intendant Foulquier en Martinique, la Guadeloupe est de nouveau rattachée à la Martinique.

Les îles françaises, singulièrement la Martinique, vont occuper une position stratégique de premier plan durant la guerre d'Indépendance américaine: les forces françaises coupent celles de la perfide Albion de leurs bases. La générosité de la France va coûter cher: le gouffre finan-

cier du royaume qui en découle va nécessiter la réunion des états généraux peu d'années plus tard.

Il faut trouver d'autres sources de ravitaillement pour les colonies qui recevaient du Canada morue, farine, légumes, chevaux, briques, bois, huile, tout ce que les chambres de commerce métropolitaines n'acheminaient que chichement et de façon irrégulière. De quoi inciter les colons antillais, qui n'en demandaient pas tant, à se pourvoir auprès des interlopes, en dépit de l'Exclusif. Désormais, la notion d'empire, à peine énoncée par les bureaux de la Cour, se réduit aux Antilles, même si les quelques possessions françaises en Orient sont peu troublées.

30 La France cède la Louisiane à l'Espagne, qui la lui rétrocède au début du siècle suivant. Son administration, de toute façon toujours déficitaire tant en peuplement qu'en finances, constituait davantage un fardeau qu'une utilité. Bonaparte la vend aux Américains en 1803 pour 15 millions de dollars.

En fait, la royauté absolue s'est bien lancée dans l'aventure coloniale, en occupant les restes, mais à aucun moment elle n'a pratiqué de politique cohérente. La liberté, notamment en matière d'économie, est institutionnellement impossible. L'imprévision rend les colonies particulièrement fragiles : ne devant produire que ce qui est exportable, elles ne cultivent pas pour elles, ce qui accroît leur dépendance, surtout alimentaire. Le pouvoir central n'aura que des velléités quant à ses colonies. À l'instar de la distance, tout sépare le royaume des îles qui révèlent des tendances certaines à l'insoumission après avoir contemplé l'exemple américain. Une des incohérences, la plus importante sans doute, réside dans les ordres donnés et la grande indigence des moyens pour les appliquer. L'argent y fera toujours défaut – mais il manque également dans le royaume. En fait, la Couronne n'a pas eu les moyens de ses ambitions coloniales. C'est sans doute le fait le plus constant qui caractérise la première colonisation française.

Elle sera suivie d'une seconde, une fois passée la tourmente révolutionnaire. Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion subsistent comme témoins du passé, y compris l'esclavage. L'ensemble antillais, amputé de la *perle des Antilles*, aura perdu son homogénéité. À la fin du règne de Charles X, avant les Trois Glorieuses, la France trouve un prétexte pour s'implanter en Algérie. Une nouvelle colonisation commence alors. Du fait de la proximité relative avec la métropole, du climat et de son faible peuplement indigène, elle pourra enfin devenir colonie de peuplement, ce que n'a aucunement réussi l'Ancien Régime en Amérique froide, tempérée ou tropicale.

## LE SECOND EMPIRE COLONIAL

D'un côté, les anciennes colonies ne sont pas abandonnées par la métropole pour des raisons de stratégie, d'économie ou de diplomatie; d'un autre, leur vocation sucrière n'est pas infléchie. L'expérience de la France en matière de colonisation, fût-ce sous un régime antérieur, lui donne la possibilité d'occuper Alger que la maladroite de Charles X lui offre. Un cadeau empoisonné.

La France va cette fois se montrer pionnière, et l'Afrique du Nord inaugure une nouvelle ère de conquêtes, qui s'épanouit quelques décennies plus tard au sud du Sahara, où elle se taillera la part du lion, aidée en cela par les aléas de la diplomatie européenne. Elle débordera même en Extrême-Orient, où la présence française et l'occupation de certains territoires sont un fait saillant du second Empire. Mais les aléas de la diplomatie vont peser lourdement sur une politique française, qui reverra ses positions à la baisse.

31

*Une conséquence des guerres européennes*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'esclavage aux îles est en perte de vitesse pour différentes raisons, principalement économiques: il coûte cher, il ne se renouvelle pas suite à l'interdiction de la traite des esclaves et le sucre de canne peut connaître une mévente, voire une crise. L'esclavage est définitivement aboli par le décret du 27 avril 1848. Le gouverneur, assisté non plus du Conseil souverain mais d'un Conseil privé, doit alors redéfinir une politique intérieure pour Martinique, Guadeloupe et Guyane.

*Le transfert du lieu de production:  
la colonisation de l'Afrique*

Le système colonial, après l'abolition, est confronté au problème aigu et nouveau de la pénurie de main-d'œuvre. Une demi-solution pour la métropole: la betterave commence à produire un sucre qui ne traverse plus l'océan, mais qui compromet gravement l'économie coloniale. Des essais privés de main-d'œuvre française ou européenne ont tourné court en 1849. L'Angleterre, elle, opère un transfert de travailleurs de ses colonies asiatiques vers les antillaises, mais refuse d'en prêter aux françaises. Le gouverneur de la Martinique reprend l'idée à son compte, non sans succès: l'immigration des Indiens coolies ne présente que des avantages, estime-t-on en 1853; elle a parfaitement réussi à Bourbon, à Maurice... À partir de 1854, la Chine, l'Afrique équatoriale, mais

surtout l'Inde, la fournissent avec des contrats de travail de cinq ans renouvelables, mais ce système présente des failles. Il est aboli en 1884 en Martinique.

Il faut convenir néanmoins que la colonisation française aux Antilles fonctionne : elle est viable, durable et productive, l'administration centrale s'en souviendra. Un utile apprentissage. Un événement majeur en France relance l'idée de colonisation en Afrique. Certes, sous Louis-Philippe et Napoléon III, les possessions françaises se sont étendues, en Extrême-Orient principalement. En 1871, la France a perdu la guerre contre la Prusse, et les trois départements de l'Est, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, deviennent allemands. Nombre d'Alsaciens-Lorrains, refusant le changement de nationalité, sont encouragés à peupler l'Algérie. Un courant migratoire est créé, mais le pays en deuil se replie dans une période de recueillement.

32

La colonisation est relancée par les industriels français : les colonies d'Amérique n'ont été qu'une maquette, au fonctionnement à présent parfaitement rodé. Il reste à l'appliquer en grand, à l'échelle du continent africain. Entre-temps, le traité Makoko, négocié par Brazza, est ratifié par les Chambres en 1882. En 1884, le chancelier Bismarck réunit habilement à Berlin une conférence, avec des représentants de quatorze puissances, pour évoquer la circulation des fleuves en Afrique. L'acte final, s'il ne mentionne aucunement un partage, en donne néanmoins les modalités : occupation côtière, occupation effective de l'Hinterland, signalement des positions aux autres puissances signataires. France, Angleterre, Allemagne et Léopold II se lancent dans une course au clocher. Si, en 1885, seuls des comptoirs parsèment le continent africain, hormis les colonies espagnoles et portugaises, en 1900, il est entièrement partagé entre les puissances européennes, mis à part l'Éthiopie qui aura su préserver, grâce à Ménélik II en particulier, son indépendance.

L'Afrique, qui avait fourni des esclaves, puis des travailleurs aux Amériques, pourra directement être colonisée, et éviter le difficile et coûteux transfert de main-d'œuvre : c'est décentrer la zone de production dans une Afrique où abondent les travailleurs et la terre. Une réflexion que le deuil de la France accélère. L'Afrique est devenue soudain l'objet des convoitises européennes.

En 1881, le traité du Bardo sur la Tunisie, qui connaît des déboires financiers catastrophiques, permet à la France d'encadrer l'Algérie à l'est. À l'ouest, plutôt que l'Angleterre à cause de Gibraltar et l'Allemagne, la conférence d'Algésiras de 1906 favorise la France qui orga-

nise un protectorat sur le Maroc et nomme Lyautey résident général en 1912. Fût-ce sous des régimes différents, l'Afrique du Nord est unifiée.

Des campagnes de conquêtes militaires se font, qui mettent parfois les Chambres républicaines dans l'embarras : les ambitions personnelles de quelques généraux, dont Faidherbe ou Borgnis-Desbordes, sont à l'origine de différents traités, qui déterminent une future occupation de l'Afrique noire. En fait, trois colonnes principales, composées d'un solide encadrement français et de troupes indigènes, partent d'Afrique du Nord, du Sénégal, d'Afrique centrale, avec le lac Tchad comme objectif. Il reste quelques zones à pacifier – la Guinée (Samory est déporté au Gabon), le Dahomey (Béhanzin est capturé en 1894 et déporté en Martinique), le pourtour du lac Tchad (Rabah et Lamy sont tués en 1900) –, c'est chose faite autour de 1900.

Des incidents graves auront marqué cette avancée au cœur du continent, dont le massacre de la mission Flatters en 1881 au Sahara, celui de la mission Crampel en 1891 à el-Kouti, ou le déplaisant épisode de Fachoda, authentique incident diplomatique entre la France et l'Angleterre, résultant de la liaison manquée entre une colonne venant d'Afrique centrale et une autre venant du territoire d'Obock, acquis par la France en 1862 et 1898, ou, encore, la terrible mésaventure de la colonne Voulet et Chanoine en 1899 à Zinder... Un facteur de résistance sera opposé par l'islam au sud du Sahel, mais la France a réussi à joindre l'Afrique du nord, celle de l'ouest et celle du centre en un immense bloc, compartimenté en autant de colonies, où s'incrument des territoires anglais ou allemands. Chaque colonie est alors indépendante des autres, avec son gouverneur et son conseil de gouvernement. Pour rationaliser cet ensemble, deux blocs relativement homogènes sont créés : la fédération d'Afrique occidentale française en 1895, celle d'Afrique équatoriale française en 1910, aux gouvernements analogues. Avec Madagascar, l'ensemble colonial africain compte désormais 10 800 000 km<sup>2</sup>, soit près de 19 fois la métropole.

Le Cameroun et le Togo occupent une place particulière. Colonies allemandes comme le Südwestafrika et le Tanganyika, elles sont perdues pour leur métropole avec la victoire-revanche de 1918. La jeune Société des Nations les place sous mandat, qu'elle confie à la France et à la Grande-Bretagne. Ils ne sont donc pas colonies au sens strict. Comme les autres pays mandataires, la France devra rendre des comptes.

Le mode de gestion a été différent dans les deux fédérations. Même si le système des concessions trentenaires a été expérimenté en AOF, c'est en AEF qu'il prospère, du fait de différents facteurs comme sa

population réduite et dispersée, l'incidence énorme de la maladie du sommeil, la sévérité du climat équatorial et l'influence de capitalistes. D'immenses territoires sont affectés à des compagnies à charte, à charge pour elles de les mettre en valeur. Le cahier des charges leur est très favorable et autorise implicitement les excès. Dans les faits, elles auront les attributs de la souveraineté. La plupart font faillite, mais celles qui restent seront accusées par l'Organisation internationale du travail d'avoir rétabli l'esclavage sous forme de portage ou de travail obligatoire. Les concessions ne sont pas reconduites en 1929.

34 La Grande Guerre a provoqué l'ouverture des colonies sur le monde européen. Les colonisés ont découvert l'Europe. La conscription elle-même a été un facteur supplémentaire de désorganisation sociale des sociétés colonisées, suivie après 1918 d'un recrutement des travailleurs originaires d'Afrique du Nord, même si les Indochinois ou les Africains ont vu leur mobilité réduite vers la métropole.

Le député Blaise Diagne demande l'extension des droits civiques aux sujets d'Afrique du Nord. Ils ont versé le prix du sang. Avec la loi du 29 septembre 1916, les originaires des quatre communes sont citoyens, mais sans le bénéfice du Code civil. La naturalisation en masse n'est pas à l'ordre du jour, même au lendemain de la victoire. L'Algérie seule bénéficie de réformes : la loi Jonnart du 4 février 1919 accroît le nombre des électeurs musulmans et des représentants dans les conseils généraux et municipaux, mais le Code de l'indigénat, suspendu depuis dix-huit mois, est rétabli en août 1920. L'administration continue de se montrer très restrictive. Les décrets du 28 juillet 1937 et du 7 avril 1938 ouvrent l'accès de plein droit à la citoyenneté à de jeunes Indochinois et Malgaches diplômés.

### *L'Extrême-Orient*

La France touche l'Extrême-Orient en 1863, après avoir pris Saigon en 1859, pour contrebalancer l'empire des Indes britanniques. En 1862, elle se fait accorder la Cochinchine, extrémité est de la péninsule du Sud-Est asiatique. Un protectorat est établi sur le Cambodge en 1863, toute la Cochinchine est occupée en 1867. La France acquiert l'Annam et le Tonkin en 1885. On se porte vers le fleuve Rouge, une voie éventuelle vers la Chine du Sud.

L'Union indochinoise est fondée en 1887 : la fédération unifie les colonies ou territoires, fussent-ils protectorats, sous un même commandement, le gouvernement général. C'est cet exemple que suivront les colonies françaises en Afrique. Le protectorat français sur l'Indochine

est souvent sévère, ce qui suscite une opposition à la charnière du XX<sup>e</sup> siècle.

La doctrine en vogue, Albert Sarraut s'en est fait le chantre, est alors une forme de retour à l'Exclusif. Ensuite, Marius Moutet et Georges Mandel augmentent les productions coloniales. Au besoin, on rappelle l'affectueux attachement des colonies à la métropole. Le mythe impérial triomphe entre les deux guerres : les Français sont confiants dans la loyauté et la solidité de leur empire, même si l'absence de politique coloniale caractérise leurs relations avec les colonies.

### *L'après-Second Guerre : déclin et crépuscule*

L'Exposition coloniale internationale de 1931, grandement organisée à Vincennes sous le patronage du maréchal Lyautey, est incontestablement l'apogée du système colonial français. Elle montre à la face du monde une France vigoureuse. Amérique, Afrique, Asie... mais le ver est dans le fruit. Peu auparavant, des écrivains ont fait connaître des scandales en Afrique équatoriale, en Guyane, et l'on sait désormais que les denrées tropicales peuvent être tachées de sang.

L'environnement économique, et surtout politique et diplomatique, est particulièrement sombre. La crise économique de 1929, de peu antérieure à l'arrivée du nazisme au pouvoir, donne un autre jour aux colonies. En fait, l'apogée marque le début du déclin. Pourtant, les produits coloniaux sont répandus partout dans le pays et la colonisation implante la culture et l'industrie françaises dans l'empire. Mais l'autorité coloniale, au mieux paternaliste, au pire discrétionnaire, aux mains de proconsuls qui n'ont pour but que de maintenir la présence française, interdit l'évolution inéluctable de sociétés qui rejettent de plus en plus bruyamment toute tutelle. Clemenceau avait raison : qui dit colonisation dit décolonisation, avec son cortège de larmes et de souffrances. Le colonisateur a donné un moyen de communication aux populations diverses qu'il a soumises : la langue, facteur d'unification, est aussi un moyen d'expression de la révolte.

### *Une première vague*

Durant la Seconde Guerre mondiale, toutes les colonies françaises ont été mises à contribution et ont payé le prix du sang. Entre 1941 et 1946, la France a abandonné les mandats sur la Syrie et le Liban que lui avait confiés la SDN en 1919. Des troubles à la fin de la guerre entretiennent une atmosphère délétère dans les deux fédérations françaises

en Afrique, que l'introduction des libertés et du régime représentatif rend possibles et qui ne les remettaient pas en cause. La France décolonisera selon des modalités différentes, en deux vagues.

La IV<sup>e</sup> République va bien procéder à des abandons de souveraineté, car l'idée d'Union française définie par le titre VIII, « De l'Union française », de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République devenait impossible à maintenir, sauf la section III, « Des départements et des territoires d'outre-mer ». La conjoncture internationale, la pression intérieure, l'évolution inéluctable ont abouti au rétrécissement de la souveraineté nationale. La décolonisation se fera selon deux modes radicalement différents.

### 1. Les « quatre vieilles »

36 Au lendemain de la guerre, le député martiniquais Aimé Césaire obtient la redéfinition des « quatre vieilles » colonies : en 1946, Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion, compte tenu de leurs spécificités, sont assimilées aux départements métropolitains, ce qui met fin au statut colonial et supprime désormais toutes différences politiques et administratives.

Saint-Pierre-et-Miquelon, redevenu français au traité de Paris de 1814, constitue une collectivité territoriale à statut particulier depuis 1985.

### 2. L'Extrême-Orient

Les pays de la Cochinchine s'agitent : une République du Viêt-nam dans la fédération indochinoise et l'Union française naît le 6 mars 1946, mais dans les mois qui suivent, une première guerre se déclare, qui s'intensifie avec l'arrivée en Chine du communisme. La guerre d'Indochine devient alors un des fronts de la guerre froide. La *sale guerre* prend fin avec la défaite française de Diên Biên Phu, le 7 mai 1954, qui conclut la colonisation française en Extrême-Orient. Les accords de Genève, les mois suivants, marquent le retrait de l'ancienne métropole.

La réunion des trois Ky, Annam, Tonkin, Cochinchine, réclamée de longue date, ne sera effective qu'avec la victoire militaire du Nord Viêt-nam. L'Indochine totalise 751 800 km<sup>2</sup>.

Il faut ajouter le devenir particulier des comptoirs français de l'Inde : ce pays indépendant en 1947 les revendique. Selon des modalités différentes, Chandernagor y est rattachée en 1951, Yanaon, Mahé, Karikal et Pondichéry en 1954.

### 3. L'Algérie

Au printemps de 1954, l'Extrême-Orient français s'effondre. La Toussaint suivante ouvre les hostilités du FLN contre l'autorité coloniale : elles ne cesseront pas jusqu'aux accords d'Évian. Déjà patent depuis les débuts de l'occupation française, le fossé entre les communautés européenne et algérienne s'est creusé et la guerre civile fait rage.

À Paris, les crises ministérielles se succèdent, jusqu'à paralyser la République qui a perdu son autorité outre-Méditerranée. Le général de Gaulle doit à la fois fonder la V<sup>e</sup> République et résoudre la question algérienne. Le pouvoir civil est rétabli, mais les affrontements reprennent qui culminent avec la semaine des barricades en janvier 1960. L'Assemblée générale des Nations unies se prononce pour l'indépendance immédiate. Les pourparlers avec le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) aboutissent, non sans difficulté, aux accords d'Évian le 18 mars 1962, l'Algérie est indépendante le 3 juillet suivant.

37

#### *La fin de l'empire français*

En 1956, la loi-cadre dite Defferre institue le suffrage universel des deux sexes et le collège unique, mais prévoit que ses décrets d'application seront examinés par le Parlement. De larges compétences sont données aux assemblées territoriales, des conseils de gouvernement sont créés dans chaque territoire, avec des ministres élus. Les territoires sont largement autonomes dès 1957. L'indépendance de la Gold Coast, devenant Ghana, cette même année semble précipiter les événements, mais l'après-Seconde Guerre mondiale est fortement imprégné des effets de la guerre froide, qui a poussé aux indépendances. Les deux blocs, l'Est et l'Ouest, ont été des facteurs essentiels.

La Communauté prévue par le titre XII, « De la communauté », articles 77 à 87 de la Constitution de 1958, doit permettre aux territoires de garder leur statut au sein de la République, ou de devenir soit département, soit État membre de la Communauté ; mais, à peine définie, elle devient caduque. La Communauté compte alors la France, douze États d'outre-mer et Madagascar, mais la Guinée va voter son refus. Deux écoles s'opposent : décoloniser par bloc ou par colonie ; cette dernière solution, retenue, balkanise les immenses ensembles français. Désormais, à la place de l'ancienne Afrique occidentale française, Sénégal, Soudan français – futur Mali –, Mauritanie, Haute-Volta – futur Burkina Faso –, Niger, Côte-d'Ivoire et Dahomey – futur Bénin – deviennent indépendants en 1960. La Guinée, qui avait voté

non en 1958, avait déjà accédé à ce statut. L'Afrique équatoriale française devient Congo, Gabon, République centrafricaine – ex-Oubangui-Chari – et Tchad, également indépendants en 1960. Les anciennes frontières coloniales sont cristallisées. Un ministère de la Coopération apparaît en mai 1961. Ces nouveaux pays occupent un espace particulier dans les instances internationales.

À Madagascar, une conscience nationale déjà ancienne se fait plus sensible dès 1946 et entretient une agitation dans une île hétérogène, voire une insurrection. Tsiranana mène son pays de l'autonomie à l'indépendance, proclamée en 1960.

Togo et Cameroun, anciens territoires sous mandat, deviennent également indépendants en 1960.

38 Djibouti, ex-Territoire de la Côte française des Somalis, puis Territoire français des Afars et des Issas, isolé dans la corne de l'Afrique, est indépendant en 1977. Le condominium des Nouvelles-Hébrides est devenu Vanuatu et adhère au Commonwealth en 1980.

Mayotte a été acquise en 1843 par la France, qui a imposé un protectorat à la Grande Comore, Anjouan et Mohéli. En 1978, les Comores connaissent un régime de République islamique et fédérale, comprenant la Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Mayotte, politiquement séparée, constitue une collectivité spéciale au sein de la République.

Il reste encore des îles ou îlots qui ont un statut spécial : au nord de Madagascar, les îles Éparses, les Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India, sont fort peu peuplées ou désertes, comme les Terres australes et antarctiques françaises, bases scientifiques depuis 1955, les îles Wallis, sous protectorat de la France en 1842, et Gambier en 1844, les îles Marquises et Tahiti en 1843. La Nouvelle-Calédonie, rattachée en 1853 et détachée des établissements français d'Océanie en 1862, a un statut défini par les récents accords de Matignon. La Polynésie française est territoire d'outre-mer. L'îlot de Clipperton est rattaché à la Polynésie.

Les colonies françaises, celles conquises au XVII<sup>e</sup> siècle dans la région américaine et celles en Afrique et en Orient au XIX<sup>e</sup>, ont été occupées dans un but éminemment politique et diplomatique. Leur trouver une utilité économique n'a été que le résultat d'une succession de hasards : le sucre aux Antilles sous l'Ancien Régime, ensuite le caoutchouc et le bois en Afrique, le riz, le charbon et des minerais en Indochine, le bague en Guyane, le bague et le nickel en Nouvelle-Calédonie, le bague aux Seychelles sous Napoléon, les soldats lors des deux guerres,

le gaz, le pétrole et la possibilité d'essais atomiques en Algérie, puis près de Tahiti... Certes, l'orgueil national aura été flatté. L'industrie française, sa marine, son commerce auront trouvé de puissants débouchés et enrichi la métropole; les chemins de fer sillonneront des portions de continent; la langue française sera un puissant véhicule; une nouvelle branche de la médecine étudie les maladies tropicales...

La France a échoué dans la colonisation de peuplement. La seule colonie apte était la proche Algérie, accessoirement la lointaine Nouvelle-Calédonie. L'absence d'un projet cohérent, les guerres européennes, les maladresses et erreurs politiques ont accéléré la décomposition de la colonisation. Il faut admettre que la colonisation n'est qu'un statut provisoire, entre un avant et un après: les peuples anciennement colonisés l'ont fait comprendre bruyamment avec la conférence de Bandoung, en avril 1955. Entre-temps, le monde a changé de physionomie, et plusieurs fois. Des revendications identitaires et politiques se sont fait plus bruyamment entendre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, plus violemment qu'après la Première. Les solutions à ce problème nouveau se trouvent à plusieurs niveaux. L'utopie de l'Union ou de la Communauté, un Commonwealth à la française, aura vécu: les anciennes colonies auront avec l'ancienne métropole des rapports d'une autre nature. De nouvelles notions sont apparues avec la V<sup>e</sup> République: la coopération, la francophonie... La France a replié ses forces vives, et s'oriente vers la construction européenne. La fin du bloc soviétique et de la bipolarité héritée de la guerre froide, ou la mondialisation de l'économie annoncent une nouvelle répartition des aires de pouvoirs. Des problèmes inédits aux conséquences cruciales pour nombre d'anciennes colonies, des solutions sans doute courageuses encore à trouver: le développement, la place, la fonction de l'État et la répartition des pouvoirs, la santé, l'éducation... Mais chacun sait que l'expérience ne se transmet pas.

R É S U M É

---

*Lorsque la France se lance dans la colonisation, elle ne fait pas œuvre pionnière. C'est uniquement parce que d'autres puissances européennes l'ont fait qu'elle les suit. D'abord les Antilles, auxquelles on trouve une immense utilité: fournir le sucre, denrée précieuse entre toutes, au royaume. Il faut de la main-d'œuvre, et l'on restaure l'esclavage. Après la Révolution, puis l'abolition de l'esclavage, la France inaugure un second empire colonial, avec une énorme portion d'une Afrique délaissée jusque-là, et un Extrême-Orient qui doit modérer les ardeurs britanniques dans la région. Le destin naturel de la colonisation est de prendre fin. Les différentes phases de la décolonisation seront accompagnées de larmes et de sang, mais de nouveaux rapports régissent l'ancienne métropole et ses anciennes colonies.*